# La Gazette de Quebec.

No. ~~6070.~~ 5131. JEUDI, 9 NOVEMBRE, 1837. [Tome 75.


### SCÈNES AU BRESIL.

La *Gazette des Tribunaux* annonce qu'on lui écrit de Rio-Janeiro, sous la date du 22 juillet, ce qui suit :

" Il vient de se passer ici un événement qui a produit la plus vive sensation et dont je m'empresse de vous transmettre les détails.

On parlait beaucoup depuis quelque temps, dans les cercles de la haute société, du futur mariage de la marquise d'Ossara, veuve encore assez belle, et du comte Alfonso de Zuniga, jeune homme de vingt-trois ans. On disait tout bas que cette réunion, mariage d'amour du côté de la marquise, était considérée par le jeune homme uniquement comme un moyen de se faire une position, grâce à la fortune considérable de la femme qu'il allait épouser. Mais si le comte de Zuniga n'éprouvait pour la marquise que de l'indifférence, ce n'était pas que son cœur fût inaccessible à de tendres sentiments, et malgré les précautions qu'il prenait pour tromper les regards et dérouter les observateurs, personne n'ignorait sa passion violente pour la senora Riccardina Soarès, première danseuse du grand théâtre.

Riccardina est une jeune Portugaise dont la danse tourne ici toutes les têtes. Sa figure, sans être régulièrement belle, est fort jolie, et rien ne peut être comparé à l'expression vive et pénétrante de ses yeux noirs. Sa pantomime pleine de justesse, de charme et d'abandon, permet d'apprécier la parfaite beauté de ses bras et la souplesse de la taille la plus élégante. En un mot, en elle brillent réunies les qualités de Taglioni et de Fanny Essler.

Il y a cinq jours, Riccardina devait jouer un rôle de Bayadère dans un nouvel opéra, et l'on avait annoncé qu'elle danserait cette fameuse *cachucha* que j'ai vu exécuter à Paris. Le public s'était porté en foule au théâtre, et j'avais fait comme le public, curieux que j'étais de comparer Fanny Essler et Riccardina. Elle paraît : elle enlève tous les suffrages... Les applaudissements redoublent lorsque, terminant la *cachucha*, elle marche vers la rampe en accompagnant le bruit des castagnettes d'un mouvement de hanches à peine indiqué et presque imperceptible. Mais, au moment où elle salue, elle pousse un cri perçant et tombe à la renverse.

La majorité du public croit d'abord que cette interruption est dans le rôle de l'actrice ; mais les convulsions trop réelles sous lesquelles elle se tord, ses cris déchirants, apprennent bientôt qu'un accident grave est arrivé. Riccardina est emportée hors de la scène... Le rideau tombe.

En quelques minutes le bruit se répand dans le parterre et dans les loges que de l'eau-forte a été lancée sur Riccardina et lui a fait de cruelles blessures. On ne peut se faire une idée de la fureur qui transporta tous les spectateurs, fureur sans but, sans objet sur qui s'exhaler, et qui par cela même redouble encore de violence. Mais l'instinct de la multitude lui dit que ce crime part de la main d'une rivale... Le nom de la marquise d'Ossara est prononcé... Elle assistait au spectacle... On se précipite vers sa loge... Elle est vide, mais on remarque, sur le velours rouge qui en garnit le bord, quelques taches jaunâtres qui annoncent l'action d'une liqueur corrosive... Plus de doute... Alors on brise les glaces de la loge, on en arrache les tentures. Au milieu du tumulte, la toile se lève, le directeur paraît et confirme la fatale nouvelle. " La senora Riccardina, dit-il, est dans l'état le plus déplorable. Ses bras, son sein, sa figure sont horriblement brûlés : il y a lieu de craindre qu'elle ne soit défigurée pour le reste de sa vie."

" A ces mots, le public, saisi d'un véritable délire furieux, se livre aux actes et aux exclamations les plus extravagants. Aux cris de *vengonza !* on répond par les cris *a bazo la traidora !* (à bas la traitresse.) Puis à ces clameurs d'autres mêlent les cris de *viva la republica !*

" Pendant ces effroyables scènes, un jeune homme était sorti précipitamment du théâtre, et s'était dirigé vers l'hôtel de la marquise d'Ossara. Il entre, traverse rapidement plusieurs pièces, et se trouve bientôt face à face avec la marquise...

" Emue à cette brusque apparition, mais s'efforçant de dissimuler son trouble : " Mon cher Alfonse, lui dit-elle du ton le plus tranquille, à quelle circonstance dois-je attribuer le bonheur de vous voir ? "

" Le comte la regarde avec des yeux où étincelle la fureur, il veut lui parler, mais ses lèvres se contractent, et il ne peut prononcer un seul mot.

" — Vous êtes malade, senor, dit enfin la marquise.

" — Et Riccardina Soarès ? murmura le jeune homme en grinçant des dents.

" — Riccardina ! dit la marquise en souriant, *es una nina de tanto morito que el publico jamas podra agrandecerla como debe.* (C'est une jeune personne de tant de talent, que le public ne pourra jamais l'apprécier autant qu'elle mérite de l'être.) Et la marquise va se jeter nonchalamment sur un divan.

" Alfonse l'examine encore quelques instants en silence ; puis tout-à-coup, d'une voix terrible : " D'où viennent, senora, ces taches sur votre robe ? Pourquoi cette robe est-elle brûlée ? Vous le nierez en vain : ces taches vous accusent... C'est vous qui avez commis le crime !

" — Et bien, dit la marquise, épouvantée par le son de voix et par les regards furieux du comte, eh bien ! oui... mais si s'est un crime, c'est le crime de l'amour ! " Et, lui tendant les mains, elle s'efforce de l'apaiser. Mais le comte, que cet aveu conduit au paroxisme de la rage, saisit un coussin, en couvre la tête de la marquise et la comprime violemment. La malheureuse en se débattant, renverse une petite table chargée de quelques vases de fleurs ; on accourt ; le comte s'enfuit éperdu. Bientôt la force armée arrive ; un médecin appelé sur-le-champ s'efforce en vain de rappeler la marquise à la vie.

" Le comte Alphonse de Zuniga a été saisi à son domicile et conduit en prison.

" On a peu d'espoir de sauver Riccardina Soarès. Le corrosif a attaqué l'artère jugulaire et il s'est formé comme un anévrisme qui d'un moment à l'autre peut lui donner la mort, si une opération que l'on va tenter et qui est fort dangereuse ne réussit pas."

### DERNIÈRES NOUVELLES D'EUROPE.

Le prospectus d'une nouvelle banque commerciale de Londres a produit une certaine sensation dans les cercles financiers et mercantiles. Le prospectus a été partout accueilli avec faveur. (*Globe.*)

—L'alderman Cowan a été nommé aujourd'hui lord-maire de Londres pour l'année prochaine, sans aucune opposition. Les deux noms sortis de l'urne du scrutin du conseil de ville pour être soumis à la décision de la cour des aldermen étaient ceux de l'alderman Cowan et de l'alderman Wilson. (*Ib.*)

—La reine a passé en revue jeudi plusieurs corps de troupes, gardes du corps, grenadiers de la garde et lanciers. S. M. portait l'habit uniforme de Windsor : sa poitrine était décorée d'une étoile avec le ruban de la Jarretière. Elle s'est rendue devant les lignes sur un magnifique cheval blanc, avec une escorte de lanciers. Elle était en compagnie du prince de Lichtenstein, portant l'uniforme de général autrichien, la duchesse de Kent, lord Hill, le marquis de Conyngham et lord Torrington, revêtu de l'uniforme de Windsor ; M. Cavendish, page d'honneur, montait un poney noir richement caparaçonné. Le cortége se composait de mesdames Murray et Cavendish, sir G. Quentin, le baron Rusdach et lord Paget, tous à cheval. Plusieurs évolutions ont eu lieu en présence de S. M. L'uniforme de Windsor, porté par la reine, consiste dans un habit gros bleu avec collet et parements rouges, une casquette à la militaire. Le vicomte Melborne et lord Palmerston fesaient partie de la suite de S. M. Le jeune Cavendish, l'un des fils du colonel et page de la reine, se fesait remarquer par la dextérité avec laquelle il conduisait derrière la reine son petit poney noir. (*Standard.*)

Douvres, 25 sept.—Vendredi soir, S. E. le général comte Sebastiani, ambassadeur de France, est arrivé sur le bateau à vapeur le *Royal George*, venant de Boulogne. S. E. a passé la nuit à l'hotel du Vaisseau, et le lendemain elle est repartie pour Londres au bruit des salves d'artillerie tirées des hauteurs. Il a toujours été d'usage, et même c'est un privilége consacré par le droit des gens, que la personne et les biens des ambassadeurs doivent être sacrés. Les douaniers, qui sont toujours aux aguets de peur de contrebande, se sont imaginés que les bagages de S. E. n'étaient pas purement officiels, et, en fouillant les deux voitures de l'ambassadeur, qui ne fait pas la contrebande, ils ont découvert près de 1,000 paires de souliers de peau de chevreuil. Les Philistins se sont emparés aussi d'une grande quantité de dentelle et de blondes.—(*Kentish Gazette.*)

Paris, 4 octobre.—Le *Moniteur* de ce matin contient une ordonnance, en date du 3 octobre, qui dissout la chambre actuelle des députés, et fixe au 4 novembre prochain la réunion des colléges électoraux. Ceux de la Corse devront se réunir le 18 novembre.

Les chambres sont convoquées pour le 18 décembre prochain.

Par des ordonnances individuelles, 50 nouveaux pairs sont créés.

La *Paix* nous apprend que le ministère s'est déterminé à porter les doctrinaires dans les élections.

—L'ex-ambassadeur de la Sublime-Porte en France et en Angleterre, Réchid-Bey, est arrivé hier soir à Paris. S. E. retourne sous peu de jours à Constantinople, où elle va remplir les fonctions de ministre des affaires étrangères.

On a répandu dans la Cité des nouvelles défavorables au parti de la charte en Portugal. Ces nouvelles sont arrivées, dit-on, de Plymouth par le télégraphe. Elles portent que le maréchal Saldanha a été tué et que Dona Maria se trouve dans un état de santé alarmant.

Les fonds portugais sont tombés de 40 ½ à 39 ¼.

EXPEDITION DE CONSTANTINE.

Les nouvelles de Constantine sont toujours affligeantes : les maladies assiégent et déciment notre armée, et l'on commence à craindre que l'expédition soit impossible. Hier a eu lieu un conseil de cabinet, et si nous sommes bien informés, on s'y est occupé de savoir s'il ne fallait pas renoncer à l'expédition.

Nous ne savons quelle décision a été prise, mais nous ne serions nullement étonnés d'apprendre que l'expédition est abandonnée. Le trésor n'en serait pas moins grevé de dépenses considérables faites depuis plusieurs mois ; nous aurions à déplorer en outre la perte de nos soldats et celle de l'influence morale qui pouvait nous rester encore en Afrique.

Le ministère ne serait-il pas comptable de tous ces maux envers le pays ? L'expédition devait être faite au mois de mai ; pourquoi l'a-t-on retardée ? Pourquoi au moins ne l'a-t-on pas faite dès les premiers jours de septembre ? M. Molé avouera-t-il qu'il s'est laissé jouer par Achmet ? Le cabinet des Tuileries, dont l'habileté passait pour si grande à d'autres époques, amusé, joué, trompé par un barbare ! Cependant, c'est le pays, ce sont nos soldats qui paient les fautes du ministère.

Il fera bien de renoncer à l'expédition, si la désorganisation est dans notre armée. N'aurait-il pas mieux fait de mettre assez de prudence et d'habileté dans sa conduite pour éviter un second désastre ?

(*Commerce.*)

—On a répandu aujourd'hui à la Bourse le bruit que le duc de Nemours revient d'Afrique, et que l'expédition serait ajournée au printemps. Au mois de mai dernier, on l'avait annoncée pour l'automne.

(*Idem.*)

On lit dans le *Temps*, journal ministériel :

" Il n'est pas encore question de la marche en avant de l'armée expéditionnaire que le choléra, apporté par le 12e de ligne, prive toujours des renforts qu'elle attendait d'Europe.

" D'après les plans primitifs, l'expédition devrait être en marche à l'heure qu'il est. Pour notre part, nous regrettons qu'une résolution trop bien arrêtée ait empêché de l'ajourner ou d'y renoncer. Nos lettres particulières parlent de pluies si abondantes longtemps prolongées, et d'un état sanitaire si peu rassurant, que nous applaudirions à un retard ou même à l'ajournement de l'expédition.

" Nous savons tout ce qu'une pareille mesure pourrait provoquer d'épigrammes et de lazzis.

" L'événement prouvera si nous avons raison, et si, quelque désireux qu'on soit de gloire pour notre armée, il est sage et prudent avec 7 *ou* 8,000 *hommes de troupes restées valides sur* 21,000, de s'aventurer dans des terres inhabitées et des gorges de montagnes pour aller assiéger une ville fortifiée, défendue par des masses fanatisées, qu'il nous faudra abandonner aussitôt après que nous l'aurons prise."

Une correspondance de Toulon en date du 29 septembre contient ce qui suit :

" Toutes les lettres de Bone que j'ai vues confirment la fâcheuse nouvelle de l'importation du choléra par le 12e de ligne. Toutes les mesures ont été prises pour prévenir l'introduction de ce fléau dans la ville et parmi les troupes de la division ; mais si l'on tient le 12e en quarantaine jusqu'à ce qu'il n'ait plus aucun cholérique, il est à craindre que ce corps ne puisse faire partie de l'expédition.

" Le départ des troupes du camp de Merdjex-Ammar pour Constantine était fixé au 30, mais on comptait alors que les deux bataillons de la garnaison de Toulon que le général Damrémont a demandés seraient rendus à Bone et marcheraient pour rejoindre l'armée. On avait calculé que les bateaux-à-vapeur partis le 25 de Bone arriveraient à Toulon dans la nuit du 27 au 28, qu'ils en repartiraient avec les troupes le 28 et qu'ils seraient de retour le 30 ; mais ces prévisions ont été en défaut, car le temps était brumeux hier et le télégraphe n'aura pas pu apporter de Paris l'autorisation d'embarquer le 20e léger. Aujourd'hui, il n'y a eu aucun mouvement et l'on attend sans doute les ordres de Paris. Si l'on attend les troupes de Toulon, l'expédition ne pourra se mettre en marche que le 5 octobre.

" Au reste, comme on souffle le froid ou le chaud selon les circonstances, le ministère a trouvé fort commode de faire annoncer par ses journaux que la saison des pluies était l'époque la plus opportune pour tenir la campagne en Afrique ; cela doit rassurer les personnes qui ont des parents ou des amis dans la colonne expéditionnaire, et qui se rappellent encore tout ce que le gouvernement avait fait dire contre le maréchal qui avait eu la témérité de tenir la campagne, malgré les pluies qui avaient rendu les chemins impraticables."

Toulon, 27 septembre.—On a déclaré, hier lundi, à l'état civil, 16 décès, dont 6 attribués au choléra.

Aujourd'hui, mardi, l'état-civil n'a compté que 11 décès, dont 3 attribués au choléra.

On n'a compté dans la journée que deux ou trois cas de choléra. (*Eclaireur.*)

Marseille, 27 septembre.—La décroissance continue ; on n'a enrégistré dans la journée d'hier que deux décès cholériques, qui ont été constatés dans la banlieue. Le chiffre total de la mortalité a été de 17, en y comptant la ville, les hospices et la banlieue.

—On nous écrit de Tunis, 20 septembre :

" Les deux escadres embossées ici depuis le 3 septembre, et qui n'avaient cessé de se tenir prêtes à combattre, vont se séparer. Celle de M. Gallois, renforcée du *Montebello* et qui, avec le *Trident*, comptera 5 vaisseaux, fera route pour le Levant, on ignore dans quel but. Celle de M. Lalande restera dans ces parages ; elle ne sera plus que de 3 vaisseaux, l'*Iéna*, le *Suffren* et l'*Algésiras* ; elle ira à Porto Farine faire son eau, de là à Bone, et reviendra sans doute à Tunis, qu'elle continuera de surveiller." (*Eclaireur de la Méditerranée.*)

Nos nouvelles de Madrid sont du 24.

Les séances des cortès ont été insignifiantes en dernier lieu ; néanmoins, dans celle du 23, le ministre de la guerre a prononcé, sur l'invasion des Castilles par les troupes royales, un discours dont certain passage doit être remarqué. Le ministère, en défendant le gouvernement contre le reproche d'avoir abandonné la Castille, a dit qu'il ne possédait pas les forces nécessaires pour protéger simultanément tous les points menacés par l'ennemi.

Le général Quiroga a publié un ordre du jour annonçant que si des troubles graves avaient lieu à Madrid durant les élections, les auteurs en seraient jugés militairement dans les vingt-quatre heures.

Il paraît que ce n'est pas contre Zariatégui lui-même, mais contre une partie de sa division, que le général Carondelet a eu affaire lors de la reprise de Valladolid.

On annonce que le général Urbistondo, qui commande pour le roi dans la Catalogne, a reçu l'ordre d'aller joindre le quartier-général à la tête de ses Navarais. Le général Zariatégui a effectué sa jonction avec Charles V.

—Le *Phare de Bayonne* [illegible] sur la foi d'une lettre de Gijon (Asturies), que toute l'argenterie qui se trouvait dans la cathédrale de Saint-Jacques de Compostelle, et qu'on évaluait à plus de deux millions de réaux, vient d'être embarquée pour l'Angleterre. La crainte du pillage aurait été le prétexte donné à cet enlèvement.

—L'article suivant du Mémorial bordelais, journal dévoué à la cause de Christine, explique l'ensemble des opérations que vient d'exécuter l'armée carliste :

" Le courrier ordinaire de Madrid du 23 est arrivé, mais non celui du 24, qui est en retard. D'après l'ensemble des nouvelles, nous voyons que les carlistes, après avoir attiré l'attention des troupes de la reine sur le centre de la monarchie en menaçant Madrid avec toutes leurs forces, font maintenant avec rapidité un mouvement excentrique sur plusieurs directions à la fois, pour dérouter l'armée constitutionnelle par des marches et contremarches, en tombant à l'improviste sur les villes chefs-lieux de province qui se trouvaient abandonnées à elles-mêmes depuis la concentration des troupes à Madrid. Ainsi, nous voyons que Valladolid, capitale de la Vieille-Castille, est au pouvoir de Zariategui, qui y a trouvé de grandes ressources et quelques sympathies, et maintenant les factieux se dirigent sur Burgos, après avoir occupé la ville de Lerma et celle non moins considérable d'Aranda sur le Duero, où ils ont conservé des garnisons ; en même temps Cabrera se porte à marche forcée sur Valence pour attaquer cette ville importante, sauf à revenir sur Madrid lorsque les christinos s'en seraient éloignés.

" En attendant, à Madrid, le pouvoir est divisé ; le cabinet est menacé de dissolution, et les clubs commencent à lever la tête à mesure que le prétendant s'éloigne des environs de la capitale.

" On parle de nouveaux succès obtenus par Oraa près de Cuença."

—La junte supérieure du gouvernement, établi par le roi pour les royaumes d'Aragon, Valence et Murcie, s'est réunie. Le décret qui l'a créée a été rendu le 4 août à Mirambel.

Seville, 12 septembre.—S. M., par ordonnance du 2, a invité l'autorité militaire à réclamer au besoin le secours des forces navales anglaises stationnées sur les côtes du district militaire sous ses ordres ; ces forces étant disposées à agir dans l'intérêt de la liberté.—(*Eco del Comercio.*)

Cadix, 12 septembre.—Le gouverneur-général doit partir ce soir pour Cordoue, où l'on veut concentrer 3,000 fantissins et 300 cavaliers avec une batterie de campagne ; d'autres forces venant de Grenade se joindront à cette division organisée dans un but de précaution.—(*Idem.*)

Les journaux de Cadix du 14 annoncent que le traité de paix entre le gouvernement de Madrid et l'état Mexicain vient d'être ratifié par ce dernier.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce en date de Berlin que selon le bruit public le prince Guillaume, fils du roi, remplacera le duc Charles de Mecklenbourg dans le commandement de la garde, et que la présidence du conseil-d'état sera donnée au général Muffling.

—On nous écrit de Perpignan, 28 sept. :

Le choléra est toujours à Perpignan. Il n'a pas pris dans cette ville le caractère épidémique, cependant on compte tous les jours huit ou dix cas, sur lesquels deux, trois et jusqu'à quatre décès. Les villages de l'arrondissement semblent en être délivrés, mais le fléau s'est manifesté à Parades et dans plusieurs localités des environs, avec une violence peu commune ; il y a eu avant-hier dans cette ville onze cas et cinq décès foudroyants. La population est très-alarmée. La maladie a suivi le cours de la rivière de Latet, en remontant vers sa source ; elle a épargné [illegible] communes depuis l'embouchure jusqu'à Prades ; nulle part, excepté à Collioure et à Saint-Cyprien, elle n'a eu le caractère épidémique. On remarque que les deux vallées latérales formées par les cours du Tech et de Lagly, n'ont pas été envahies par le fléau.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES.

(Arrivée par le courrier.)

Bordeaux, le 29 septembre.

Le général Oraa écrit de Cuença, le 22, qu'il avait atteint de nouveau Cabrera ce jour même aux environs de cette ville, qu'il l'avait battu complètement, qu'il lui avait fait 900 prisonniers, un grand nombre de morts et de blessés, et qu'il s'était emparé d'une grande quantité d'armes, de chevaux et de bagages. Les carlistes fuyaient dans le plus grand désordre.

Les nouvelles de Saragosse, du 26, annoncent que le 23, le général Espartero était à Alcolea, à deux lieues du Prétendant, qu'il poursuivait dans la direction de Soria.

Bayonne, 30 sept., 5 heures du soir.

(Parvenue par le courrier de Bordeaux.)

Un courrier de commerce annonce qu'Espartero a écrit de Cifuentès, le 22 au soir, que le Prétendant se dirige sur Siguenza ou Medina-Celi, et qu'il le poursuit sans relâche.

Bayonne, 2 octobre, 3 heures et demie.

Le gouvernement a révoqué l'ordre d'envoyer les cinq bataillons de St-Sébastien en Castille, où ils ne sont plus nécessaires. D. Carlos était le 25 dans les environs d'Aranda de Duero ; il s'était réuni à Zariategui ; mais les troupes de la reine allaient les joindre. Le parti de la constitution de 1837 l'a emporté dans les élections à Madrid.

(Correspondance particulière.)

Des frontières, le 28 sept.

L'armée royaliste en Catalogne n'a pas fait de mouvement depuis quelque temps ; elle occupe les mêmes positions autour de la Seu d'Urgell et de Saint-Jean de les Abadessas. Un corps de sept à huit mille hommes observe le baron de Meer, qui n'ose pas attaquer. A Pratz, le 20 du courant, Tristany a surpris Ayerbé, qui venait pour essayer de reprendre cette place ; il lui a tué 200 hommes et fait 75 prisonniers. Zorilla a mis le feu à un bâtiment près de Gironne, dans lequel s'étaient enfermés 130 urbains ; sommés de se rendre, ils ont refusé et tous ont péri. Les affaires de Charles V., dans la province, deviennent tous les jours meilleures.

—Par suite de la naissance d'un fils, le prince Ferdinand de Portugal prend le titre de roi, et s'appellera désormais Don Fernando.

De la frontiere de boheme, 19 septembre.—Les émigrants du Zillerthal ont traversé la semaine dernière Budweiss pour se rendre en Silésie, d'après l'autorisation qu'ils en ont reçue du roi de Prusse. On ne les a pas entendus proférer une seule plainte contre le gouvernement autrichien. Ils ont vendu leurs propriétés immobilières et apportent une fortune assez belle en Prusse. Le gouvernement autrichien avait pourvu à l'entretien de ceux des émigrants qui n'avaient pas le moyen.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

Rome, 16 septembre.—Le *Diario di Roma* annonce la mort du cardinal César Brancadon, archevêque de Fermo, né en 1755 et mort avant-hier. C'était le doyen du sacré collége. Sa bienfaisance lui avait concilié l'affection des pauvres.

La *Gazette d'Augsbourg*, qui donne également cette nouvelle, ajoute que monsignore Frenetti, évêque de Montefiascone, sera nommé archevêque de Fermo, et sera lui-même remplacé dans son siége actuel par le nonce du pape près la confédération helvetique, monsignore F. de Angelin, évêque de Carthage.

Enfin le cardinal della Genga Sermattei, évêque de Ferrare, Cagiano, est nommé secrétaire de la *sacra consulta*.

—Des lettres reçues ce matin de la rivière de Gambie (Afrique) portent que l'épidémie qui règne depuis quelque temps dans ce pays continuait à y faire d'effrayants ravages. Presque tous les européens résidants avaient péri victimes de ce fléau.

Voici le bulletin du choléra donné par le *Diario di Roma* du 20 septembre. Le 16, 34 nouveaux cas et 21 décès ; le 17, 34 et 21 ; le 18, 33 et 17. Ainsi, quoique bien faible encore, la diminution se soutient.

On a compté à Rome, le 20 septembre, 32 nouveaux cas et 17 décès.

—Il n'est presque plus question à Naples du choléra. Depuis le 15 avril dernier jusqu'au milieu de septembre le fléau a fait périr dans cette ville 13,776 individus.

—Les dernieres nouvelles de Malte sont du 5 septembre. Le choléra ne fait plus de grands ravages dans cette île ; le nombre des morts est de sept à huit par jour.

—La correspondance de Constantinople du *Morning Hérald* donne à penser que le traité d'Unkiar Skelessi, lequel interdit aux navires étrangers l'accès du Bosphore, n'est exécuté rigoureusement que contre l'Angleterre et la France. On a fait peu de difficultés, comme on sait, pour admettre dans la mer Noire le bâtiment qui a transporté l'archiduc Jean d'Autriche de Constantinople à Odessa.

## QUEBEC :

JEUDI, 6 NOVEMRE 1837.

Il y a des nouvelles de Londres et de Paris jusqu'au 9 octobre, par les paquebots de Liverpool et du Havre. Nous en donnons un résumé ailleurs.

Les journaux de Londres et de Paris ont reproduit l'extrait suivant d'une lettre de Montréal du 30 août, publiée par le *New-York Daily Express* :

" La session du parlement du Bas-Canada a été close samedi. L'assemblée ne s'était encore occupée d'aucune affaire que de l'adresse en réponse au discours du trône. Afin que chaque membre pût *lancer son mot*, on avait mis plusieurs jours à la discussion de cette adresse rédigée par M. Morin, qui guide ordinairement les autres dans ces sortes de circonstances. Un autre projet d'adresse différant quelque peu de celle de M. Morin et présenté comme amendement fut repoussé par 62 votes contre 17. La question de la concurrence fut adoptée vendredi soir, à la majorité de 48 voix contre 31. Les 17 votants dont nous venons de parler s'étant laissé gagner par la minorité établie dans la chambre, qui se compose en ce moment de 15 voix et est appelée plaisamment " Opposition de la reine." La proposition de continuer la session fut rejetée par un vote de 63 contre 13, et, ce qui est le plus fort, un amendement ayant pour but de se déclarer fidèle à la couronne d'Angleterre et désireux de cimenter et de conserver l'union avec l'empire Britannique fut également rejeté à une majorité de 61 contre 16. Le parti démocratique désire avoir le gouvernement dans ses mains avec Papineau pour chef, et jouir d'appointements qui vont de 10,000 à 20,000 dollars, ce qui prouve que depuis les temps les plus reculés les hommes sont toujours les mêmes et que l'intérêt personnel passera sans cesse avant tous les autres. Le parlement a été prorogé immédiatement après la présentation de l'adresse de l'assemblée, ce qui le remet exactement dans la position où il se mit lui-même le 30 septembre 1836, c'est-à-dire qu'il résolut d'ajourner ses délibérations jusqu'à ce que le conseil législatif se conformât aux exigences du parti Papineau."

Londres, 5 octobre.—Aujourd'hui étant le premier jeudi du mois, suivant l'usage, des dépêches ont été expédiées du Bureau Colonial au Comte de Gosford, Gouverneur des Canadas ; à Sir Francis Bond Head, Lieutenant Gouverneur du Haut-Canada ; et aux officiers chargés de l'administration du Gouvernement de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique.

L'on avait reçu à Londres des dépêches venant du Comte de Gosford, en date du 8 septembre dernier.

TROUBLES A MONTREAL.

La première collision sérieuse entre les *fils de la Liberté* et les constitutionnels a eu lieu à Montréal lundi dernier.

Depuis plusieurs jours on annonçait que les " révolutionnaires en embryon" devaient ce jour-là faire leur coup d'essai en allant planter l'*arbre de la liberté* sur la Place d'Armes et en promenant le *pavillon tricolore* dans le rues de la ville. Dimanche matin, il fut affiché une proclamation des magistrats défendant toute procession, tout rassemblement qui pourrait conduire à une infraction de la paix.

Cette défense ne rassurant point les constitutionnels, il parut lundi matin des placards invitant les associations loyales des différents quartiers à se réunir sur la Place d'Armes à midi, " pour aider à étouffer la rébellion à sa naissance."

Pendant toute la matinée la plus vive anxiété régna dans la ville ; on voyait çà et là des groupes inquiets de gens qui s'interrogeaient mutuellement sur ce qui se passait et sur les événements auxquels on s'attendait.

A deux heures on apprit que les *fils de la liberté* étaient assemblés au nombre de deux ou trois cents dans la cour de l'auberge de Bonacina, en face de l'église presbytérienne américaine, grand'rue Saint-Jacques.

Quelques constitutionnels s'étant arrêtés au dehors, les *fils de la liberté* sortirent de la cour en masse, et les assaillirent à coups de pierres et de bâtons. Il fut aussi tiré deux coups de pistolets, et une balle entra dans la manche de M. Whitelaw, charpentier. Un constitutionnel s'approcha aussitôt du sieur T. S. Brown, qui prenait une part très active à l'affaire, et lui dit qu'il tenait pour responsable des coups de feu ; sur quoi M. Brown leva son bâton pour le frapper, mais le coup fut paré et un autre constitutionnel frappa M. Brown et le jeta par terre. M. Hoofstetter, constitutionnel, qui accourut pour séparer les combattants et protéger M. Brown, fut très-mal traité par les *fils de la liberté*, et sans l'intervention de M. Gundlack, autre constitutionnel, M. Brown n'en aurait pas été quitte pour les blessures assez graves qu'il a reçues.

Les *fils de la liberté* poursuivirent alors les constitutionnels, qui n'étaient qu'une douzaine, le long de la rue Saint-Jacques, lançant une grêle de pierres dans toutes les directions. Ils brisèrent en passant les fenêtres du docteur Robertson et d'autres habitants. Ils descendirent la rue St-François-Xavier, et entrèrent dans la rue Notre-Dame, continuant à lancer des pierres. Deux individus inoffensifs étant entrés dans le magasin de M. Bradbury, ses fenêtres et sa porte furent brisées, et plusieurs pierres lancées loin dans l'intérieur de la maison.

De la rue Notre-Dame ils rentrèrent dans la grand'rue Saint-Jacques, où ils furent rejoints par d'autres des leurs ; mais ils y rencontrèrent le *doric club*, à la vue duquel ils s'enfuirent précipitamment et pêle-mêle par la grand'rue du faubourg Saint-Laurent, poursuivis à leur tour par les constitutionnels, et furent dispersés après un combat de peu de durée, au coin de la rue Dorchester.

Les constitutionnels se promenèrent ensuite par les principales rues de la ville, cherchant les *fils de la liberté*, mais en vain. En passant une maison, rue Dorchester, où ceux-ci avaient coutume de se reunir pour s'exercer, ils y firent des recherches et trouvèrent trois fusils, dont un à sept canons, un autre à deux, et la bannière de la troupe, qu'ils ont remis aux autorités.

En passant la maison de Joshua Bell, rue Notre-Dame, ils manifestèrent leurs sentiments à son égard en jetant quelques pierres. Il ouvrit sa fenêtre et dirigea contre eux un fusil qui rata deux fois.

Peu après midi, le *riot act* fut lu et le régiment Royal fut appelé sous les armes et parada par les rues, soutenu de l'artillerie légère ; mais l'on n'eut pas besoin de leurs services pour dompter les rebelles, qui avaient déja disparu. Il était assez singulier de voir ces troupes, sous la conduite de MM. Desrivières et Donegani, membres actifs du comité central permanent, venir protéger la maison de M. Papineau, dont les partisans devaient les jeter à la rivière. C'est la seconde fois que les soldats anglais lui ont rendu ce service.

On eut beaucoup de peine à empêcher que sa maison ne fût démolie par la foule irritée ; ses fenêtres et ses jalousies furent mises en pièces.

Le bureau du *Vindicator* n'en fut pas quitte à si bon marché ; presses, caractères, papier, tout fut brisé et jeté dans la rue. On estime le dommage à £1500.

Le régiment Royal a été salué des acclamations des constitutionnels. Le colonel Maitland avait fait des arrangements très judicieux : des magistrats, avec des troupes sous leurs ordres, stationnèrent pendant la nuit chez Steller, faubourg Saint-Laurent ; Boyd Place d'Armes ; et Russell, faubourg Québec. Le principal corps de garde fut aussi renforcé, et des patrouilles parcoururent les rues par intervalles.

Ces détails, que nous empruntons au *Herald* et à la *Gazette* de Montréal, sont confirmés par des lettres particulières.

INSURRECTION D'ESCLAVES DANS LES ETATS-UNIS.

On lit dans l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans du 19 octobre :

" Par le bateau à vapeur Brian Boroihme, arrivé hier au soir d'Alexandrie, nous avons appris des passagers, et par des lettres, qu'une insurrection très étendue devait éclater dans la nuit du 7 de ce mois, au Bayou Rapide, à quelques milles d'Alexandrie, mais que l'un de ceux qui y étaient impliqués ayant dénoncé ce projet deux jours avant, une cinquantaine de nègres avaient été arrêtés dans les journées du 10, 11 et 12. Neufs des principaux

chefs ont été pendus à Alexandrie, parmi lesquels trois étaient des hommes libres. Il y en a environ 40 à la geole, qui attendent leur jugement. Deux compagnies de troupes de ligne ont été stationnées dans cet endroit, et tout est à présent tranquille et les nègres soumis,"

PROSCRIPTION DE LA LANGUE FRANCAISE A' LA NOUVELLE ORLE'ANS.

La résolution qui suit, proposée par M. Shaumburg, a été adoptée par la seconde municipalité de la Nouvelle-Orléans:

" *Amendement à l'article du 6e, des réglements de ce conseil.*

" Toutes communications qui proviendront du maire ou de tout autre officier de cette municipalité, devront être faites dans la langue dans laquelle est rédigée la constitution des Etats-Unis; si ces communications sont adressées dans tout autre idiôme, elles ne seront pas lues par le secrétaire. Ce réglement devra être transmis au maire pour son approbation, conformément à la sixième section de l'acte qui incorpore la ville de la Nouvelle-Orléans.

" Approuvé le 17 octobre 1837.

(Signé) " J. BALDWIN, recorder."

---

DU POPULAIRE

MOUVEMENT DES REVOLUTIONNAIRES :—Nous avons malheureusement à ajouter aux détails que nous avons déjà donnés et que nos collègues fournissent chaque jour sur les attrocités commises par les patriotes insurrectionnels. Leurs progrès s'étendent, par suite de l'impunité, comme nous l'avions prévu. Ils sont divisés maintenant en deux bandes ; l'une, sous la direction du Dr. Côte, exploite tout le comté de l'Acadie : et l'autre, sous le commandement d'un nommé Bardy, N. P., frère du membre de la chambre d'assemblée de ce nom, parcourt le comté de Rouville. Les individus qui composent ces détachements sont masqués, déguisés, et cherchent à se soustraire aux punitions qu'ils encourraient, si l'on pouvait les reconnaître. La première bande s'est rendue dernièrement à la Côte de la Pigeonnière, paroisse St. Edouard, chez le capitaine FORGUES; les uns sont entrés dans la maison pour obtenir la démission *volontaire* du grade que le capitaine occupe dans la milice ; ce fut en lui appuyant un pistolet sur l'estomac, qu'on obtint sa *libre* et *sincère* résignation ; tandis ce temps, d'autres misérables coupèrent 27 à 28 pommiers dans le verger et plusieurs peupliers devant la porte ; ces *honnêtes* patriotes étaient au nombre de 70. La seconde bande alla chez le capitaine Clément BESSETTE, homme respectable et considéré, de St-Athanase ; les scélérats entrèrent dans la maison et brisèrent les meubles : l'un d'eux était armé d'un sarbre dont il frappa sur le poêle avec tant de violence, qu'en mettant le poêle en morceaux, il brisa l'arme dont la poignée est restée dans la maison ; et ce fut au moyen de ces violences que la démission *volontaire* du capitaine fut obtenue. On se proposait d'aller chez le capitaine Douglass, pour y exercer la même industrie.

—ENCORE DES PLAISANTERIES PATRIOTIQUES :—Le *Herald*, de samedi dernier, annonce qu'un monsieur, arrivé la veille de St. Jean, avait déclaré : que plusieurs personnes s'étaient vues forcées de veiller la nuit précédente pour protéger la douane en cas d'attaque ; une troupe de bandits avait menacé de la démolir, et avait, en même temps, exigé que M. M'Crae, le receveur, résignât sa commission de magistrat. Le pays, de St. Jean jusqu'à Odeltown et Napierville, était dans un grand état d'excitement ; on avait abattu les mâts aux portes de plus de quarante officiers de milice, et on les avait forcés à envoyer leurs démissions. Le capitaine Doucet avait été arraché de son lit, forcé de faire le tour de son mât et de crier : *vive Papineau !* Le major M'Ginnis, et sa famille, s'étaient vus obligés de fuir de leur maison, ainsi que M. Dudley Fowler et beaucoup d'autres. Quelques missionnaires Suisses, un prédicateur et une dame veuve, qui tenait une école sur la Grande Ligne, avaient été contraints de fuir pour sauver leurs vies ; des bois enflammés avaient été jetés par les croisées des maisons, et madame Feller avait été blessée. Il est certain que tous ces événements auraient pu être évités si l'on eût donné suite à la plainte portée par le Docteur Quesnel ; car l'arrestation d'un seul homme, dans ce comté, rétablirait la tranquillité publique. Par quel événement cette mesure n'a-t-elle point encore été exécutée ? c'est ce qui nous reste à savoir ; mais il faut certainement que les principaux magistrats s'endorment dans une coupable insousiance.

PREPARATIFS DES AMIS DE L'ORDRE.—Les citoyens ne sommeillent point, alors que tout semble annoncer une commotion politique, et les fous qui ont espéré n'avoir qu'à se montrer pour faire éclore une révolution, doivent enfin réfléchir aux obstacles qu'ils rencontrent. Une brigade de corps volontaires, autorisés par l'autorité, se complette de jour en jour : elle consiste en deux compagnies de cavalerie légère parfaitement montées et équipées ; en deux compagnies d'artillerie et en deux compagnies de carabiniers, qui sont recrutées parmi l'élite des jeunes gens de la ville. Tous les quartiers se sont assemblés ; ils se sont divisés en companies volontaires prêtes à se mettre à la disposition de l'autorité, aussitôt qu'il sera nécessaire et à se vouer à la conservation de la vie ainsi que des propriétés des paisibles citoyens. L'exécutif peut être assuré d'avoir un appui dans l'occasion, qui secondera vigoureusement les mesures qu'il lui conviendra de prescrire.

DISPOSITIONS des MAGISTRATS.—Les magistrats se sont réunis et ils ont fait crier hier par toute la ville une proclamation qui défend la sortie de toutes processions, de toutes réunions dans nos rues ; invitant les citoyens à garder la paix et faisant connaître que les gens mal intentionnés pouvaient seuls tenter de troubler la tranquillité publique.

FILS DE LA LIBERTE.—Le *Morning Courier*, de ce matin, nous donne la notice suivante, qui lui était tombée entre les mains, samedi dernier :

ASSOCIATION
DES
FILS DE LA LIBERTE',

*EN AVANT !*

(SECTION No 6.)

CITOYEN,

Vous êtes requis de vous trouver, demain, à 3 heures et demie, après les vêpres, sur la PLACE D'ARMES, pour affaires importantes.

R. DESRIVIERES, Chef.

Montréal, 4 nov. 1837.

COUR DU BANC DU ROI.—La poursuite en diffamation, intentée par A. Girod, contre Alexis Pinet, écuyer, J. P. a été portée devant les juges vendredi dernier. M. Pinet était accusé selon la déclaration d'avoir dit du sieur Girod qu'il était *un pendard, une canaille, un sans-culotte, un homme qu'il faudrait traîner à l'eau, chasser de la paroisse !*

Le sieur Girod : qui s'estime infiniment, à ce qu'il paraît, n'avait réclamé que la modeste somme de £3000 au moyen de laquelle il prétendait que son caractère serait indemnisé du croc en jambe qu'il avait reçu. Après avoir entendu près de trente témoins de part et d'autre, le jury a estimé l'honneur du sieur Girod 59,999 fois moins qu'il le demandait, et il ne lui accorda *qu'un chelin* de dédommagement. Cette condamnation n'entraînant qu'un chelin de frais, le sieur Girod aura à payer, s'il le peut, près de *trente louis*, pour avoir intenté une semblable action ; il faudra furieusement *d'agitation* pour réparer cet échec. MM. Cartier et Drummond occupaient pour le demandeur, et MM. Hart et Judah pour le défendeur.

Le procès en diffamation à la requête d'Alexis Pinet, écuyer, J. P. contre M. Beauchamps, marchand de Varennes, a eu lieu samedi. Le défendeur avait accusé le demandeur d'avoir fait enivrer des gens pour les exciter à faire du bruit et troubler une assemblée. Le jury a accordé son verdict pour *cinquante chelins*, en faveur de M. Pinet, ce qui charge tous les frais montant à près de £60, sur le compte du sieur Beauchamps. MM. Hart et Judah occupaient pour le demandeur, et MM. Lafontaine et Walker pour le défendeur.

---


## BEGG & URQUHART,

AGENTS POUR

*Les Life Pills et le Phœnix Bitters de Moffatt.*

REMARQUES GENERALES.

CES médicaments sont connus et appréciés depuis long-temps, pour leurs vertus extraordinaires et leur efficacité immédiatement en rendant à une santé parfaite les personnes affligées de presque toutes les maladies auxquelles le corps humain est exposé.

Dans plusieurs centaines de cas certifiés, ils ont rendu la santé à des personnes qui étaient arrivées prématurément sur le bord de leur fosse, après que toutes les prescriptions de l'empyrisme avaient complètement échoué ; et ils ont assuré d'une manière permanente à des milliers de personnes la jouissance et uniforme constante de la santé, sans laquelle la vie elle-même est à peine un bienfait. Telle a été en effet leur invariable et infeillible efficacité, qu'elle a paru presque miraculeuse à ceux qui ne connaissaient pas la belle théorie philosophique de leur composition et conséquemment de leur action sur le système. C'est à leur action sensible et manifeste en purifiant les sources et les canaux de la vie, et en leur redonnant du ton et de la vigueur, qu'ils ont dû leur nom, qui leur a été donné à la demande spontanée de plusieurs individus dont ils avaient évidemment sauvé la vie.

Le propriétaire se rejouit des facilités fournies par la diffusion universelle de la presse quotidienne, pour faire connaître et mettre à la portée de tous les individus de la société ses PILLULES DE VIE VEGETALES. Bien différentes de cette foule de remèdes empyriques et pernicieux que l'on vante comme contenant des ingrédients végétaux, les *pillules de vie* sont purement et uniquement végétales, et ne contiennent ni mercure, ni antimoine, ni arsenic, ni aucune autre substance minérale, sous quelque forme que ce soit. Elles sont entièrement composées d'extraits de plantes rares et puissantes, dont les vertus, quoique depuis long-temps connues de plusieurs tribus sauvages, et récemment de quelques chimistes pharmaciens célebres, sont tout-à fait inconnues aux ignorants prétendants à la science médicale ; plantes qui n'ont jamais été employées auparavant dans une combinaison si heureusement efficace.

Le premier effet est de détacher des parois de l'estomac et des intestins, les diverses impuretés et crudités qui s'y attachent constamment ; et d'expulser les matières fécules endurcies qui s'amassent dans les convolutions des petits intestins. Les autres médicaments ne les nettoyent que partiellement, et y laissent des amas de matières qui produisent une constipation habituelle, avec tous les maux qui en sont la suite, ou une diarhée subite, avec ses dangers imminents. Le second effet des PILLULES DE VIE VEGETALES est de nettoyer les glandes rénales et la vessie, et, par ce moyen, le foie et les poumons, dont l'action salutaire dépend entièrement de la régularité des organes urinaires. Le sang, qui prend sa couleur rouge de l'action du foie et des poumons, avant de passer dans le cœur, étant ainsi purifié par eux, et nourri par des aliments reçus d'un estomac net, circule librement dans les veines, renouvelle toutes les parties du système, et déploie en triomphe l'étendard de la santé dans la joue rubiconde.

Voici quelques unes d'entre les maladies qui composent le triste catalogue de celles pour lesquelles les *pillules de vie végétales* sont reconnues être un remède infaillible :

LA DYSPEPSIE, en nettoyant complètement les premier et second estomacs, et en produisant une affluence de bile impure et âcre ;—*les rapports, les palpitations du cœur, la perte de l'appétit, les aigreurs et les maux de tête, l'insomnie, la mauvaise humeur, l'anxiété, la langueur, et la mélancolie*, qui sont les symptômes généraux de la dyspepsie, s'évanouiront, par une conséquence naturelle de sa guérison. La *constipation*, en nettoyant le tube intestinal dans toute sa langueur, par un procédé dissolvant et sans violence. Toutes les purgations violentes sont suivies de constipation dans les deux jours. La *diarhée* et le *choléra*, en détruisant les fluides acrimonieux par lesquels ces maladies sont produites, et en provoquant la sécrétion lubrifique de la membrane muqueuse. Toutes sortes de *fièvres*, en rétablissant la circulation régulière du sang, par le procédé de la transpiration dans quelques cas, et en d'autres par la dissolution de toutes obstructions intestinentales. On a vu les PILLULES DE VIE guérir le *rhumatisme* d'une manière permanente en trois semaines, et la *goute* dans la moitié de ce temps, en détruisant l'inflammation locale des muscles et des ligaments des jointures. Les *hydropisies de toute espèce*, en rendant libres et en fortifiant les reins et la vessie ; elles opèrent délicieusement sur ces organes importants, et par là se sont toujours trouvées un remède assuré pour les plus mauvais cas de *gravelle*. Aussi, les *vers*, en expulsant des replis des intestins les matières gluantes où ils s'attache. L'*asthme* et la *consomption*, en débarrassant les vaisseaux aériens du poumon des mucosités, qui sont quelquefois occasionnées même par de légers rhumes, et qui, si elles ne sont détruites, s'endurcissent et produisent ces terribles maladies. Le *scorbut*, les *ulcères*, et les *plaies invétérées*, en purifiant complètement le sang et les humeurs. Les *éruptions scorbutiques* et les *mauvaises complexions*, par leur effet altératif sur les fluides nourriciers de la peau, dont l'état morbide occasionne toutes les *maladies éruptives*, les *teints blêmes et livides et autres complexions désagréables*. L'usage de ces pillules pendant très-peu de temps effectuera la guérison complète des *caturres*, des *érysipèles*, et produira une amélioration visible dans l'*éclaircissement de la peau*. Les *rhumes communs*, et l'*influenza* seront toujours guéris par une dose, ou par de x, même dans les plus mauvais cas. *Hémorroïdes ;* comme remède à cette maladie pénible et obstinée, les pillules de vie méritent une recommendation toute particulière. Il est à la connaissance de centaines de personnes de cette ville que le propriétaire de ces pillules inestimables fut lui-même affligé de cette maladie pendant plus de *trente-cinq ans*, et qu'il essaya en vain de tous les remèdes prescrits dans la matière médicale. Il essaya enfin le médicamment qu'il offre aujourd'hui au public, et il fut guéri en très peu de temps, après que sa guérison par tous moyens humains eut été prononcée non seulement improbable, mais absolument impossible.

DIRECTIONS POUR S'EN SERVIR.—Le propriétaire des PILLULES DE VIE VEGETALES ne suit pas la coutume vile et mercénaire des charlatans du jour, en conseillant de prendre ses pillules en grandes quantités. Un bon médicament ne demande pas à être ainsi pris. On doit prendre ces pillules en se couchant, pendant une semaine ou deux, suivant que la maladie est plus ou moins opiniâtre. La dose ordinaire est de deux à cinq, suivant la constitution du malade. Les personnes très-délicates doivent commencer par en prend e deux seulement, et augmenter la dose, d'après la nature du cas. Les personnes plus robustes ou qui sont habituellement très-constipées peuvent commencer par trois, et augmenter jusqu'à quatre ou même cinq pillules ; il en résultera un changement assez favorable pour guider le malade dans leur usage ultérieur. Ces pillules rendent quelquefois malade et provoquent le vomissement, mais très-rarement, à moins que l'estomac ne soit très-dérangé. Ceci, toutefois, peut être considéré comme un symptôme favorable, car le malade se trouvera immédiatement soulagé, et en persévérant il se rétablira bientôt. Les pillules opèrent en 10 ou 12 heures, et ne causent jamais de douleur, à moins que les intestins ne soient très-encombrés. Les personnes du sexe les plus délicates peuvent les prendre dans toutes les circonstances. On recommande, cependant, à celles qui sont dans une période avancée de gestation de n'en prendre qu'une à la fois, et de continuer ainsi à tenir le corps ouvert : elles pourront même en prendre deux si elles l'ont très-serré. On peut donner à un enfant une pillule dans une solution de deux cuillerées à table d'eau, dans les doses suivantes : une cuillérée à thé toutes les deux heures jusqu'à ce que la médecine ait opéré ; pour un enfant de un à cinq ans, une demi-pillule ; de cinq à six ans, une pillule.

PHŒNIX BITTERS.—Cette teinture est ainsi appelée, parce qu'elle a la propriété de ranimer les cendres expirantes de la santé, en rendant à la constitution sa chaleur naturelle et sa vigueur, comme on dit que le phœnix renait de ses propres cendres. Elle est entièrement végétale, étant composée de racines qui ne se trouvent que dans certaines parties du pays occidental, elle guérit infailliblement les *fièvres intermittentes* de toute espèce, ne manque jamais d'extirper complètement les effets du mercure, beaucoup plus tôt que les puissantes préparations de salsepareille, et arrête immédiatement la *détermination du sang à la tête ;* est un remède infaillible dans la *maladie à laquelle sont exposées les jeunes personnes du sexe*, et l'est également dans la *débilité nerveuse* et la *faiblesse* des constitutions les plus délabrées. Comme remède pour les *rhumatisme chroniques et inflammatoires*, son efficacité sera démontrée par l'usage d'une seule bouteille. La dose ordinaire est de la moitié d'un verre à vin, dans de l'eau ou du vin, et l'on en peut prendre cette quantité deux ou trois fois par jour, environ une demi-heure avant les repas, ou une moindre quantité en tout temps. A ceux qui sont affligés d'indigestion après les repas, elle sera d'un avantage inappréciable, en ce qu'elle augmente beaucoup l'action des principaux viscères, leur aide à remplir leurs fonctions, et donne à l'estomac la force de décharger dans les intestins ce qui le fatigue. Par-là elle remédie facilement et promptement à l'indigestion, rétablit l'appétit, et, en nettoyant l'ouverture des vaisseaux absorbants, facilite la nutrition, et les heureux résultats sont la force du corps et l'énergie de l'âme. Pour de plus amples détails sur les *Life Pills et le Phœnix Bitters de Moffatt*, s'adresser au bureau de M. MOFFAT, à New York, Broadway, n. 546, où l'on peut avoir les pillules à 25 cents, 50 cents et un dollar la boîte, et le bitters à un dollar ou deux dollars la bouteille.

☞ On pourra voir au même lieu des certificats nombreux de leur merveilleuse efficacité.

Dans quelques cas opiniâtres et compliqués de *rhumatisme et inflammatoire*, de *maladies du foie*, de *fièvres intermittente*, de *dyspepsie*, de *paralysie*, d'*hémorrhoïdes*, de *maladies produites par l'usage du mercure, de la quinine, et d'autres maladies invétérées* on trouvera peut être nécessaire d'employer en même temps les pillules et la tincture dans les doses recommandées ci-dessus.

N. B. Ces pillules et cette tincture extirperont tout mercure du système, beaucoup plus promptement que les meilleures préparations de salsepareille, et sont un remède assuré pour la *congestion du sang au cerveau les maux de tête violents, le tic douloureux, etc.* Les personnes prédisposées à l'*apoplexie*, à la *paralysie, etc.*, ne devraient jamais être sans les pillules ou la tincture ; car une dose prise à temps peut sauver la vie. Elles égalisent la circulation du sang, retirent toute pression du cerveau, rétablissent la transpiration, et expulsent toute impureté par les pores de la peau.


---

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX.

*Samedi*, 21 *octobre* 1837.

Québec, } ss. } AVIS est par le présent donné, que l'inspecteur des chemins de la cité de Québec, avant de procéder à l'ouverture d'un égout de la rue Champlain au fleuve St-Laurent à travers la propriété des héritiers MOLSON, et à leur demande, a déposé au bureau du greffier de la paix, au Palais de Justice, un plan et procès verbal y relatifs, lesquels plan et procès-verbal sont déposés au dit bureau pour l'inspection gratuite des propriétaires des terrains, maisons et autres bâtiments adjacents, ou de toute personne ou personnes y intéressées, afin que chacun puisse pendant un espace de temps qui n'excédera pas un mois, à compter de cette date, produire telles observations et oppositions qu'on pourra avoir à faire au contraire, pour les fins de la justice en ce cas, vu qu'à défaut de telles démarches les dits plan et procès-verbal seront homologués, et il sera procédé selon la loi.

PERRAULT & SCOTT,
greffier de la paix.

---


## NOUVELLE SOCIÉTÉ.

FABRIQUE DE FORTE-PIANOS, MEUBLES, CHAISES ET SOHHAS.

*Sculture, ouvrage au tour, dessins, modèles, &c. &c.*

N. 28, RUE ST-JEAN.

JAMES McKENZIE présente ses meilleurs remerciments à ses amis et au public pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent, et les informe qu'il est maintenant entrée en socité avec THOMAS BOWLES, luthier et meublier expérimente, venant de New-York

McKENZIE & BOWLES demandent à exprimer l'espérance que d'après l'excellence de leurs materiaux, leur habilité comme ouvriers, et la nature générale de leur établissement, ils pourrent exécuter avec promptitude tous les ordres dont on les honorera dans les branches ci-dessus, et dans les articles de goût, de manière à mériter l'entière approbation, la préférence et le patronage croissant de ceux qui les emploieront.

FORTE-PIANOS et autres instruments réparés avec soin.

Québec, 2 novembre 1837.

---

LES sousignés donneront le plus haut prix en argent pour de la GRAINE DE LIN livrée à Québec d'ici au 15 du courant.

HENDERSON & Co.,
7 novembre 1837. rue St-Pierre.

---

POMMES.

VIENNENT d'être débarquées et sont à vendre sur le quai de la Reine, 100 quarts de pommes d'hiver de choix, venant de Niagara, telles que Newton pippins, Winter green pippins, pommes grises, &c, et quelques quarts de belles POIRES.

S'adresser à M. BEAVIN, au *Commercial Hotel*, rue Saint-Pierre, ou sur le quai, derrière le Saint Lawrence Hotel.

Québec, 1er novembre 1837.

---

LES soussignés viennent de recevoir et ont en vente

Six caisses de toiles cirées unies et de fantaisie, pour tables, voitures, &c. &c.

J. M. FRASER & Co.

Québec, 21 août 1837.

---

A VENDRE,

LARD PRIME-MESS de Hambourg
Do. do. d'Irlande
Vin de Ténériffe *London particular* } en pipes, barriques et quarts
Do. do. cargo }
Thé gunpowder
Plomb à patente et moulé
Blanc de plomb
Toile à voiles
Deux caisses chapeaux
Cuivre à chevilles et à doubler.

WILLIAM PRICE & Co.

Québec, août 1837.

---

## VENTES A L'ENCAN.

PAR G. D. BALZARETTI.

ENCAN DU SOIR,

VENTE DE LIVRES FRANÇAIS.

JEUDI le 9 novembre courant, à SIX heures du soir, à ses chambres d'encan :—

UNE collection choisie de livres français sur la loi, la littérature et la religion.

Les personnes qui ont des cadeaux à faire le premier jour de l'an trouveront à cette vente des livres élégamment reliés en veau et maroquin fa(onnés, dorés sur tranche, &c. &c., et d'autres convenables pour cette occasion.

Les catalogues seront prêts quelques jours avant la vente.

2 novembre 1837.

---

PAR MAXHAM & BOURNE.

Draps, flushings, &c. &c.—A leurs magasins, DEMAIN VENDREDI 10 courant, à UNE heure :—

DRAPS fins, superfins et communs.

Flushings, draps de pilote, paddings, flanelles, toiles, mérinos, schawls, &c. &c. &c.

9 novembre 1837.

---

PAR G. D. BALZARRETTI.

GRANDE VENTE DES TABLEAUX D'EGLISES.

MERCREDI le 15 de NOVEMBRE prochain, à ses chambres d'encan, positivement sans réserve :—

LES tableaux suivants, peints à l'huile, savoir :

1 Christ mourant, d'après Sentier, 9 pieds sur 6 pieds
1 Baptême de N.-S.-J.-Christ, d'après Signol, de 5 pieds sur 3½ pieds
1 St-Antoine de Padoue, d'après Sentier, 6 pieds sur 4 pieps
1 Ste-Thérèse, d'après Guérin, 6 pieds sur 4 pieds
1 Ste-Famille, d'après Goldsius, 5 pieds sur 7 pieds
1 Ascension, d'après Lebrun, do do
1 Assomption do do do
1 Sacré cœur de N.-S.-J.-Christ, d'après Lebrun, 6 pieds sur 4 pieds
1 Sacré cœur de Marie, do
6 pieds sur 4 pieds
1 St-Laurent, d'après Rubens, 6 pieds sur 4 pieds
1 St-Roch, d'après Legonde, do do
1 Ste-Anne, d'après Rubens, do do
1 St-François-Xavier, do do do
1 Ste-Geneviève, d'après Gérard, do do
1 St-Joseph, d'après Lebrun, do do
1 St-Jean-Baptiste, d'après Raphaël, 6 pieds sur 4 pieds.

Il sera donné un crédit de SIX MOIS.

26 octobre 1837.

---

## ALMANACH DE QUEBEC.

LES Messieurs qui ont coutume de fournir des corrections pour les différentes listes publiées annuellement dans l'ALMANACH DE QUEBEC, et qui seraient disposés à continuer de faire la même chose pour l'Almanach de l'année prochaine, sont priés d'envoyer leurs corrections ou additions sur bonne autorité, dans le plus court délais possible.

Imprimerie, n. 14, rue de la Montagne, }
Québec, 2 novembre 1837. }


---

## BANQUE DE QUEBEC.

AVIS.—Une assemblée générale des actionnaires se tiendra à la Banque le VENDREDI 15 DECEMBRE prochain, à ONZE heures du matin, pour l'élection de deux directeurs en remplacement de Louis Massue et Joseph Deblois écuyers, qui ont résigné.

NOAH FREER, caissier.

Québec, 3 novembre 1837.

---

AVIS PUBLIC.

LA suspension des paiements en espèces par les Banques de New-York a engagé les directeurs des Banques ci-dessous nommées en cette ville à prendre en considération l'effet qu'une pareille mesure doit avoir sur le cours du numéraire dans ce pays,

Après la plus mûre délibération, ils sont obligés de reconnaître que l'effet en sera de faire écouler les espèces des Canadas aux Etats-Unis, et comme seul moyen d'empêcher un effet si ruineux, et de prévenir des conséquences désastreuses qui en résulteraient aux intérêts commerciaux et agricoles du pays, consequences qui envelopperaient également et inévitablement le marchand, l'artisan et le journalier, ils se voient forcés de recourir à une mesure semblable, en quoi ils sont justifiés par l'opinion unanime du corps mercantile, exprimée dans des résolutions adoptées à une assemblée publique qui s'est tenue aujourd'hui.

En conséquence les directeurs annoncent que les paiements en espèces sont discontinués de ce moment.

Les billets des Banques ci-dessous nommées seront reçues comme de coutume en paiement des sommes dues aux dites Banques et en dépôt, et comme la mesure actuelle est impérativement imposée aux directeurs, et adoptée par eux non dans un but de gain pour leurs institutions respectives, mais pour détourner une calamité publique, ils espèrent avec confiance que les billets de ces Banques auront cours et passeront comme de coutume jusqu'à ce qu'il survienne un changement qui permette de reprendre les paiements en espèces.

Par ordre de leurs Bureaux respectifs,

Québec, 16 mai 1837.

A. SIMPSON, caissier de la succursale à Québec de la Banque de Montréal
C. GETHINGS fesant fonction de caissier de la Banque de Québec.

---

AVIS.

ON fait savoir que la succursale de la BANQUE DE MONTREAL, la BANQUE DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE, et la BANQUE DE QUEBEC, recevront en dépôt ou en échange pour des billets de banque, des TRAITES sur la BANQUE DE QUEBEC signées par JAMES GIBB, écuyer, et endossées par B. TREMAIN, écuyer, pour 6d. 9d, 1s., et 2s. 6d., en quelque quantité que ce soit.

C. GETHINGS,
fesant fonction de caissier de la Banque de Québec

10 juin 1837.

---

AVIS.

LE soussigné, chargé de régler les affaires de M. ANTHONY BISSON, prie tous ceux qui auraient des demandes à former contre lui, d'envoyer leurs comptes à Mtre. ARCH. CAMPBELL, notaire.

GEO. PEMBERTON.

Québec, 6 novembre 1837

---

CHANGEMENT DE RESIDENCE.

LA soussignée informe très-respectueusement ses amis et le public en général, qu'elle a transporté son établissement de TEINTURIER DEGRAISSEUR du n. 2, rue Saint-Vallier, à la deuxième porte plus bas que le magasin d'épicerie de M. William Patterson, en dehors de la porte du Palais, où elle recevra avec reconnaissance, et exécutera avec la diligence et la propreté accoutumées, toutes commandes dans sa ligne.

N. B. Les personnes qui ont laissé chez elle des articles à teindre qui sont restés plus d'une année en sa possession, sont priées de venir les réclamer aussitôt que possible ; autrement ils seront vendus pour payer les frais.

ELIZABETH DORNEY.

Québec, 27 octobre 1837.

---

AVERTISSEMENT.

LE soussigné exécuteur testamentaire de feu ALEXANDRE FRASER, écuyer, en son vivant seigneur de la Rivière du Loup, requiert toutes personnes qui ont quelques réclamations contre la succession du dit Alexandre Fraser, écuyer, de lui transmettre leurs comptes duement attestés, d'ici à TROIS MOIS de cette date, à sa demeure, ou à JEAN-BAPTISTE TACHE', écuyer, notaire, à Kamouraska ; les personnes endettées à la dite succession, sont requises de payer ce qu'elles doivent au dit Jean-Bte Taché, agent nommé à cette fin par le soussigné, dans le même délai.

THOMAS JONES.

Québec, 19 août 1837.

---

AVIS.

LE soussigné dûment nommé curateur à la succession vacante de feu MURDOCH M'KENZIE, écuyer, en son vivant marchand, en dernier lieu à la Baie du Febvre, dans le district des Trois-Rivières, et précédemment dans la ville de Québec, prie tous ceux qui peuvent avoir quelques demandes à former contre la dite succession de transmettre leurs comptes en forme authentique, et tous ceux qui doivent à la succession de payer le montant de leurs dettes au soussigné.

S. MACAULEY.

Québec, 30 août 1837.

---

AVIS.

FEU SAMUEL NEILSON, de la ville de Québec, imprimeur-libraire-papetier, ayant fait donation de tous ses biens au soussigné pour lui et ses sœurs et frère, l'établissement qui était conduit ci-devant par le dit SAMUEL NEILSON, continuera de l'être au nom du soussigné, jusqu'à nouvel avis, par son père JOHN NEILSON comme fondé de pouvoirs du soussigné et comme légalement autorisé pour les intéressés ; et toutes personnes ayant des demandes à former contre le dit SAMUEL NEILSON, sont par le présent notifiées de les présenter en forme authentique, sans délai, et toutes personnes qui doivent au dit SAMUEL NEILSON, ou à la ci-devant société de NEILSON & COWAN, sont requises de payer au dit JOHN NEILSON, qui est dûment autorisé à donner quittance.

WILLIAM NEILSON.

Québec, 24 juillet 1837.

---

LE soussigné, exécuteur testamentaire de sieur CORNELIUS BROWN, décédé à Kibocock, Baie des Esquimaux, prie toutes les personnes qui sont en possession de quelques effets appartenant à la succession du dit C. BROWN, ou qui sont endettées envers icelle, de lui remettre le montant de leurs comptes immédiatement : et celles qui ont quelques réclamations contre la dite succession, de les transmettre duement authentiquée, soit à son bureau rue St Pierre, Basse-ville ; soit en l'étude de C.-M. DEFOY, écuyer, notaire, Haute-ville, rue St-Joseph.

VICT. HAMEL.

Québec, 15 juin 1837. u d

---

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES DU CANADA.

LA compagnie prendra des risques sur les marchandises expédiées par les bateaux à vapeur naviguant régulièrement ou à bord de berges de première classe, montant ou descendant à la remorque entre cette ville et Montréal à raison de 5s. ℔ cent.

Les frais de police, dans les cas où la prime n'excède pas £5, sont aussi réduits à compter de ce jour.

Par ordre,

W. STEVENSON, secrétaire.

Québec, 7 juillet 1837.

---

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU OUEST DE L'ECOSSE.

LES Soussignés sont autorisés par la Compagnie d'Assurance du Ouest de l'Ecosse, à assurer les propriétés de toutes descriptions contre les pertes ou dommages par le feu, aux conditions les plus raisonnables et de régler ici toutes pertes qui peuvent avoir lieu, aussitôt que le montant en sera prouvé.

RODGER, DEAN & CO.

Québec, 28 mars 1836.

---


A VENDRE :

CENT quarts morue verte
30 do pommes fameuses cueillies à la main
10 boîtes chandelles de blanc de baleine à patente.

JOHN FISHER.

Québec, 3 novembre 1837.

---

A VENDRE,

QUELQUES chaldrons de CHARBON à grille de Newcastle, supérieur, en quantités à la convenance des acheteurs.

HENDERSON & Co.,
rue St-Pierre.

Québec, 30 octobre 1837.

---

EN VENTE,

LARD, mess, prime-mess et prime
Bœuf, mess en demi-quarts, prime-mess et prime
Vin de Xérès en quartauts
10 sacs bouchons, 4 caisses thé Souchong.

HENDERSON & Co,
30 octobre 1837. rue St Pierre.

---

A VENDRE.

MADRIERS de pin et d'épinette brillants, à la Pointe-Lévi et au quai des Indes. S'adresser à

W. PHILLIPS,
Ancienne Douane.

Québec, 25 octobre 1837

---

UN PIANO, de BROADWOOD, à VENDRE chez l'honorable J. HALE.

Québec, 16 octobre 1837.

---

FORTE-PIANO.

MAXHAM & BOURNE offrent en vente :

Trois forte-piano supérieurs, de la fabrique de MM. MORTIMER, ANDERSON & Co., Edimbourg.

14 juin 1837

---

*Souliers de Caoutchouc, (gomme élastique).*

LES soussignés viennent de recevoir une grande quantité de souliers de caoutchouc d'une qualité supérieure pour les dames et les messieurs, dont une partie élégamment figurés.

MUSSON & SAVAGE.

Québec, 26 octobre 1837.

---

PELLETERIES.

DIX caisses nouvellement reçues de Londres, par le *Protector*, à vendre par

CHARLES E. LEVEY & Co.

Québec, 29 septembre 1837.

---

SEL A BORD.

LES soussignés offrent en vente 6,500 minots du meilleur sel de Liverpool, qu'ils viennent de recevoir par le *British Merchant*.

CHAS. E. LEVEY & Co.,
Quai d'Atkinson.

Québec, 1er septembre 1837.

---

SEL A FLOT.

SIX MILLE minots SEL de Liverpool, qu'ils viennent de recevoir par le *Fairfield*, sont à vendre par

CHAS. E. LEVEY & Co,
Quai d'Atkinson.

Québec, 28 juillet 1837

---

A VENDRE,

PAR LES SOUSSIGNE'S.

CASSONADE en barriques, tierces et quarts
Rhum de la Jamaïque en tonnes et barriques
Mélasse
Piment
Noix de coco
Farine du Haut Canada, de Danzic et de Hambourg
Lard mess, prime-mess et prime, du Haut-Canada et de Hambourg
Tabac en feuilles
Thé bohée
Huile de lin

—AUSSI.—

Quelques caisses de vins très supérieurs qu'ils viennent de recevoir, savoir :

Bordeaux Lafitte
Champagne mousseux } en caisses de 3 douzaines de bouteilles chacune
Hock
Sauterne

—ET.—

2 barriques vin de Masden.

GILLESPIE, JAMIESON & Co.

Québec, 9 octobre 1837.

---

NOUVELLEMENT REÇUS,

*Par le Tam O'Shanter, et le Robertson,*

ET A VENDRE PAR LES SOUSSIGNE'S :

DEUX CENTS QUARTS CLOUS de Dudley, assortis
400 caisses TÔLE
Quelques caisses des meilleures scies à moulin C. S.

J. M. FRASER & Co.

Québec, 4 octobre 1837.

---

EN DEBARQUEMENT

ET A VENDRE PAR LES SOUSSIGNE'S :

QUARANTE-DEUX boucauts cassonade
80 sacs sucre des Indes Orientales
Vin de Ténériffe L P & Cargo
20 paquets fiches de cuivre
1 quart clous et anneaux de cuivre
9 caisses cuivre à doubler
74 rouleaux toile à voile
400 boîtes pierre bleue
140 quarts } brai
60 demi-quarts }

WILLIAM PRICE & Co.

Québec, 25 septembre 1837.

---

EN débarquement du *Kent*, arrivé de Hambourg, et à vendre par les soussignés, environ 10,000 minots de BLED ROUGE supérieur

TREMAIN & MOIR.

Québec, 4 septembre 1837.

---

EN débarquement du *Danube*, et à vendre par les soussignés,

10,000 minots bled rouge supérieur
200 quarts gruau
25 do pois
2 boucauts jambons de Westphalie

TREMAIN & MOIR.

Québec, 8 août 1837.

---

MAXHAM & BOURNE offrent en vente :—Savon, chandelles, indigo, sucre raffiné, tabac en feuilles, thé twankay, huile de lin, peintures, pipes à fumer, clous 3½ à 28, vitres, pierre-bleue, &c. &c.

14 juin 1837

---

GRAINS ET PROVISIONS.

LE soussigné informe respectueusement le public de Québec, et la campagne, qu'il aura constamment en main, pendant l'année, aux hangars des barques-à-vapeur, (steamboats) quais de Goudie et de Hunt, un grand assortiment de provisions et grains, telle que BLE', POIS, AVOINE, ORGE, BLE D'INDE, FARINE, LARD, SAINDOUX, BEURRE, BŒUF SALE', PATATES, &c. &c.

—AUSSI.—

Au Palais, en HANGAR, FOIN ET PAILLE en BALLOTS et en BOTTES.

Ces articles seront importés tant d'Angleterre, que du Haut-Canada, et du district de Montréal, et seront achetes de première main, ce qui donnera l'avantage de les vendre au-dessous des prix du marché de Québec.

ALEXIS BENOIT.

Québec, 22 juin 1837. 39 d

---

GRAINES DE JARDIN FRAICHES.

LE soussigné vient de recevoir un nouvel approvisionnement de GRAINES DE JARDIN ET DE FLEUR ANGLAISES (PAR LA VOIE DE NEW-YORK) ET AMERICAINES, GARANTIES DU CRÛ DE 1836.

—AUSSI.—

Graines de Mil (timothy) ; trefle rouge, blanc et cramoisi ; luzerne, grosse betterave (mangle-wurtzell), etc., etc., et quelques Racines bulbeuses.

J. J. SIMS,
Apothicaire-Droguiste,
Haute-ville, place du Marché.

Québec, 28 mars 1837. u s